

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : 26

Séance du 18 mai 2017

Présents : 23
Représentés : 1
Absents : 2
Votants : 24

Présents : A BOUILLAULT, C DESLANDES, J PERRIER, S DELANDES, S DESGUE, MM
CHEMIN, R PINSON, A CHAREYRE, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER,
S GASSION, R GAUCHER, S GAUTIER, Christelle GONTIER, JL HERBERT, F HESLOUIS, M
LAIR, F LECHAPLAIN, A LEROY, Y LOYAUD
Monsieur Jean-Luc DUDOIGT est arrivé à 21h15
Représentés :

- Marie Joséphe LEBASCLE a donné procuration à Régis GAUCHER

Date de Convocation :
12/05/2017

Absents excusés :
Absents : Sylvie LEFRANCOIS, Thierry LAURENCEAU

Secrétaire de séance : Jérôme Bouteloup

I Lecture du Procès-verbal du 06 avril 2017

Le Procès-verbal du 06 avril 2017 a été lu par la secrétaire.
Il a été adopté à l'unanimité.

**I Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie : modifications
des statuts « compétences facultatives : tourisme »**

La Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie a accepté d'être
maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de l'accès au Mont Saint Michel.
Les travaux consistent à mettre en place un filtrage par barrières levantes et par
obstacles escamotables ainsi qu'un système de vidéo protection relié à un centre de
supervision urbain (CSU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ajouter dans les statuts de la
communauté d'agglomération, au chapitre « C. Compétences Facultatives »
paragraphe « C.2.2. Tourisme – Aménagement et équipement de sites touristiques »
une ligne indiquée comme suit : « 5. Sécurisation de l'accès au Mont Saint Michel »

II Commerce Multiservices de Romagny

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat du fond de commerce
multiservices de Romagny pour un montant de 55000€.
Après échanges au sein du conseil, la majorité accepte cet achat par 23 voix pour et une
abstention

III Devis

- Eparage des voies communales

Suite à la réception de devis de l'entreprise TOUROU au tarif de 39€ HT de l'heure et
de l'entreprise CHEVREL au tarif de 44.50€ HT de l'heure concernant l'éparage des

voies communales.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TOUROU.

- Clôture Champ Saint Denis autour du vestiaire de foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise Poulain/Nicolle pour un montant de 2044.00€ HT

- Voirie Rocher Brûlé

Le Conseil Municipal accepte la prestation d'assistance de l'agence technique départementale du sud manche pour un crédit de 10 heures, d'un montant de 550€ HT.

Le Conseil Municipal accepte le lancement du dossier de consultation des entreprises

- Fournitures de vasques et jardinières

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise JS Fournitures SAS pour l'achat de 19 vasques et jardinières pour un montant de 1943.97€ HT

- SDEM : extension Fontenay pour construction d'une habitation

Une extension de 65m à Fontenay du réseau électrique pour la construction d'une habitation est nécessaire, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 912.50€ HT

- Studio Fontenay

Suite à la réception d'un estimatif concernant la construction d'un logement attenant au commerce de Fontenay de 57m². Le Conseil municipal doit émettre un choix sur une toiture à 2 pans d'un montant de 130320€ TTC ou sur une toiture à 4 pans d'un montant de 137900€ TTC.

Le Conseil Municipal fait le choix d'un toit à 2 pans.

- Travaux mairie de Romagny

La commission travaux se réunira le 12 juin à 17h30

Un rendez-vous avec un architecte d'intérieur aura lieu le 6 juin à 11h00

IV Convention de mise à disposition salle de Fontenay

L'association Entr'N Danse utilise la salle des fêtes de Fontenay, il convient de renouveler la convention de mise à disposition pour la période scolaire 2017 2018. Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention et de louer la salle au tarif de 15€ la séance à compter du 1^{er} septembre 2017

V Accessibilité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une réflexion concernant l'accessibilité à l'église de Romagny.

VI Constitution des jurys des assises

Monsieur le Maire indique que pour la commune de Romagny Fontenay, il faut tirer au sort 3 jurés. Le tirage au sort est réalisé sur la liste électorale. Les trois personnes sont :

- Mme Jamont Odile

- Mme Joubin Françoise
M Harasse Frédéric

VII Bureau des élections des 11 et 18 juin 2017

IV Questions diverses

- Monsieur le Maire indique que le PEDT de l'école de Romagny a été rédigé par les services de la communauté d'agglomération
- Mme Anfray Martine, cantinière à l'école de Romagny, a indiqué qu'elle ferait valoir ces droits à la retraite au 1^{er} janvier 2018
- Bulletin municipal
- Numérotation des rues
- Les travaux de sécurisation devant l'école débiteront le 6 juin. Il sera demandé aux parents d'élèves de stationner sur le parking de l'ancienne salle.
- Remerciement Trail des cascades
- M Franck Heslouis propose la visite du Boviduc qu'il a réalisé ainsi que la présentation de son robot. Une date est à déterminer.
- M Jean-Luc Dudoigt demande qu'un marquage au sol soit réalisé sur le parking du lotissement du Marronnier. Il demande également qu'un traçage de la ligne centrale de la route du Marronnier soit réalisé.

Fait à Romagny Fontenay

Le 23 juin 2017

Le Maire

A BOUILLAULT



[Handwritten signature]